



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 009 001
A1

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: **79810078.0**

⑮ Int. Cl.³: **A 61 G 7/04**
A 47 C 27/00

⑭ Date de dépôt: **28.08.79**

⑩ Priorité: **30.08.78 CH 9143 78**

⑯ Demandeur: **ETABLISSEMENT CONCEPTEX**

⑪ Date de publication de la demande:
19.03.80 Bulletin 80-6

Vaduz(LI)

⑫ Etats Contractants Désignés:
AT BE DE FR GB IT LU NL SE

⑰ Inventeur: **Bourda, Maurice**
1, rue Henri Spiess
Geneve(CH)

⑲ Mandataire: **Nithardt, Roland**
41, rue de Neuchâtel
CH - 1400 Yverdon(CH)

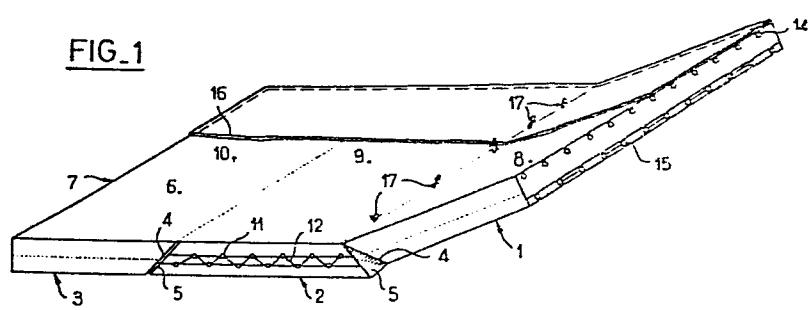
⑳ Matelas pour lit articulé.

㉑ Un matelas pour lit articulé comprend essentiellement trois éléments (1, 2, 3) destinés respectivement au dos, au siège et aux jambes, les bords (4, 5) en regard de deux éléments adjacents étant en forme de biseau.

./...

EP 0 009 001 A1

FIG. 1



- 1 -

MATELAS POUR LIT ARTICULE

La présente invention est relative à un matelas pour lit articulé, notamment pour lit de relaxation ou lit d'hôpital.

Les lits de ce genre, articulés sensiblement au niveau des genoux et du bas du dos d'un utilisateur, sont généralement munis d'un matelas conventionnel. Celui-ci se déforme au niveau des articulations du lit et, de ce fait, se détériore assez rapidement. De plus, lorsque le dos du lit est remonté, la housse du matelas forme des plis qui nuisent au confort du lit. Ces plis de la housse peuvent même être la cause de douleurs chez une personne longtemps alitée.

Le but de l'invention est de réaliser un matelas susceptible de donner, à un lit articulé, un confort maximum dans toutes les positions qu'il peut occuper.

A cet effet, le matelas, objet de l'invention, est caractérisé en ce qu'il comprend trois éléments destinés respectivement au dos, au siège et aux jambes, les bords en regard de deux éléments adjacents étant en forme de biseau.

Le dessin annexé représente, schématiquement et à titre d'exemple, une forme d'exécution du matelas selon l'invention.

La figure 1 du dessin en est une vue en perspective.

Les figures 2 et 3 sont des schémas explicatifs.

En référence à la fig. 1, un matelas selon l'invention comprend trois éléments 1, 2 et 3, destinés respectivement au dos, au siège et aux jam-



bes. Les bords, en regard de deux éléments adjacents 1 et 2, 2 et 3, sont en forme de biseau, les bords 4 des éléments d'extrémité 1 et 3 recouvrant les bords 5 de l'élément 1 de l'élément de siège 2, vu de la face supérieure 6 du matelas.

Les trois éléments 1, 2, 3 sont placés dans une housse 7, en toile, compartimentée de façon que ces éléments 1-3 soient articulés entre eux par la toile supérieure de la housse. Les compartiments 8-10 de la housse 7 sont fermés chacun par un laçage, le compartiment 9 de l'élément siège présentant des oeilletts 11 reliés par un cordon 12 sur le côté du matelas, et les compartiments 8 et 10 d'extrémité, contenant les éléments 1 et 3, étant fermés aux extrémités du matelas.

Ces compartiments d'extrémité 8 et 10 présentent deux rangées d'oeilletts 13 et 14 sur le prolongement de la toile supérieure de la housse 7 et une rangée d'oeilletts 15 sur le prolongement de sa toile inférieure, de sorte qu'il est possible de donner des dimensions plus ou moins grandes au matelas suivant que le laçage est effectué d'après le schéma de la fig. 2 ou celui de la fig. 3.

Un molleton 16, fixé par des lacets 17, recouvre le matelas pour en égaleriser la surface.

Chaque élément 1-3 contient un coussin en mousse, dont la densité est adaptée aux charges qu'il doit subir. En particulier, l'élément siège 2 est en une mousse plus dense que les deux autres.

Il est bien entendu qu'on pourrait aussi remplacer les coussins de mousse par des coussins remplis d'air, ou remplir les éléments 1-3 par d'autres matières.

Revendications de brevet

1. Matelas pour lit articulé, caractérisé en ce qu'il comprend trois éléments destinés respectivement à supporter le dos, le siège et les jambes de l'usager, les bords en regard de deux éléments adjacents étant en forme de biseau.
2. Matelas selon la revendication 1, caractérisé en ce que les éléments sont disposés dans une housse à trois compartiments, cette housse liant les éléments entre eux sur une même face du matelas.
3. Matelas selon la revendication 2, caractérisé en ce que les bords en biseau des éléments d'extrémité recouvrent les bords correspondants de l'élément siège sur une même face du matelas.
4. Matelas selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il comprend un molleton fixé à l'articulation des éléments dos et siège.
5. Matelas selon la revendication 3, caractérisé en ce que chaque compartiment destiné à l'un des éléments d'extrémité présente deux rangées d'oeilletts dans le prolongement d'une des faces du matelas et une rangée d'oeilletts dans le prolongement de l'autre face, de façon à permettre un laçage au moyen d'un cordon dans deux positions correspondant à des longueurs différentes du matelas.
6. Matelas selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que chaque élément est constitué en une mousse dont la densité est fonction des charges qu'il doit subir.

FIG-1

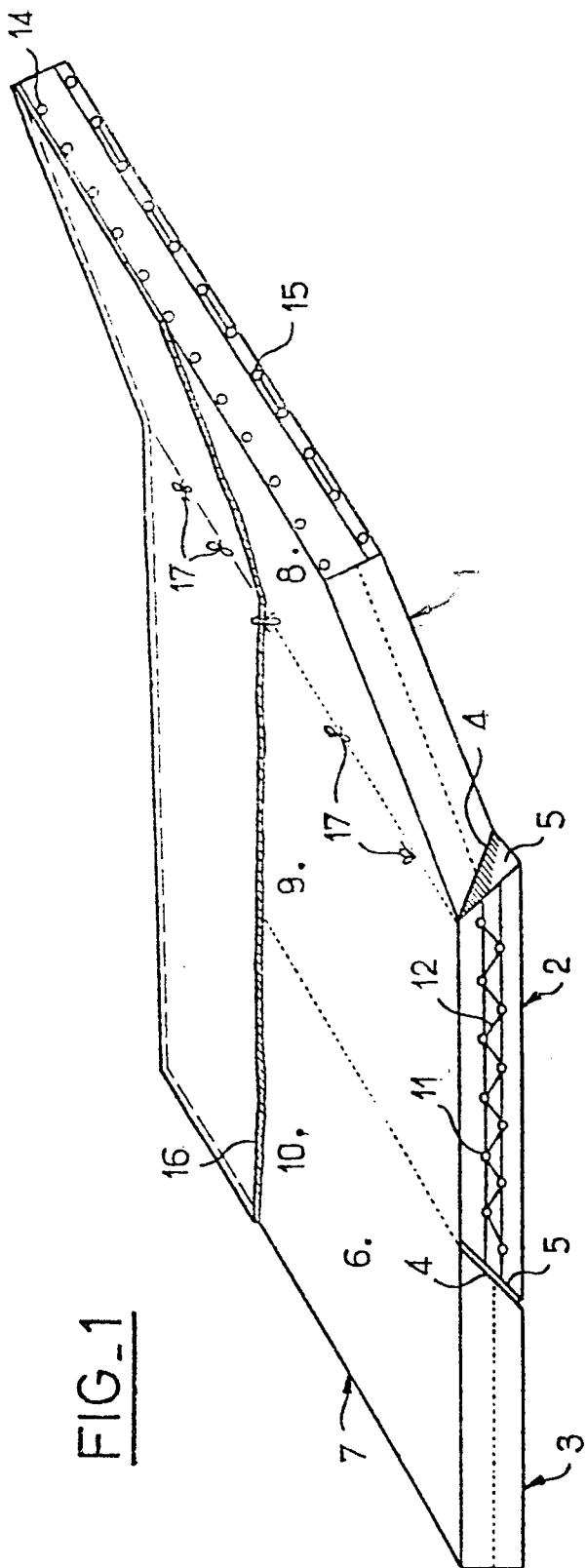


FIG. 2

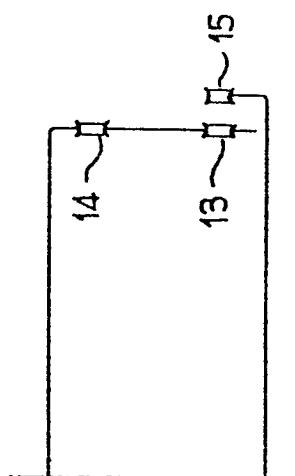
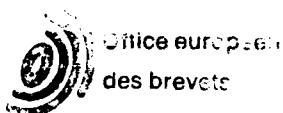


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0009001

Numéro de la demande

EP 79 810 078.0

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.)	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes			
X	<p><u>DE - U - 7 044 491</u> (RUCO RUMMEL & CO. BETTPOLSTERMARENFAKRIK) * revendications 1 à 3; page 4; fig. *</p> <p>--</p> <p><u>DE - U - 7 602 899</u> (H.-J. FUCHS) * revendications 1 à 3; pages 4, 5; fig. A, B *</p> <p>--</p> <p><u>GB - A - 1 258 752</u> (HARRISON AND JONES LIMITED) * revendications 1 à 9; fig. 1, 2 *</p> <p>--</p> <p><u>DE - U - 7 611 151</u> (B. EPPLER) * revendications 1, 5, 10 *</p> <p>--</p> <p><u>FR - A - 2 158 872</u> (J. CHADANNES et al.) * revendications 1, 2; fig. 1, 2 *</p> <p>----</p>	1,2	A 61 G 7/04 A 47 C 27/00	
		1-3		
		1,2,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.)	
			A 47 C 27/00 A 61 G 7/04	
		4,6		
		1		
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES	
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant	
X	Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur		
Berlin	16-11-1979	DROPMANN		